

## Un des fondateurs de la Croix-Rouge,

# Louis Appia

### VIII<sup>1</sup>

#### LE 25<sup>me</sup> ANNIVERSAIRE DE LA CROIX-ROUGE

Le 9 février 1888, le docteur Appia reçut le chaleureux message suivant du grand-duc de Bade : « Le glorieux souvenir de cette journée, 25<sup>me</sup> anniversaire de la fondation de la Croix-Rouge, me donne l'agréable occasion de vous offrir une marque visible de ma vénération, que je vous prie d'accepter comme preuve de ma sympathie. La g<sup>de</sup>-dsse se joint à moi pour vous féliciter à l'occasion de cette date mémorable. »

Pour Appia et Moynier, cet anniversaire évoquait les débuts pleins d'incertitude et les premiers mois de labeur décisif accompli par eux au sein de la Commission restreinte de la Société genevoise d'utilité publique, avant qu'elle ne cessât de relever de la société mère pour devenir le Comité international.

L'idée d'une commémoration solennelle de la création de la Croix-Rouge se développa rapidement. C'est là un usage constant et presque une règle d'étiquette pour une institution qui avance en âge. Le Comité décida d'y associer, dans le cadre de Genève où l'œuvre avait pris naissance, les diverses institutions

---

<sup>1</sup> Nous terminons, avec cet article, la suite d'études consacrées à Appia et que nos lecteurs trouveront dans les numéros de mars, avril, mai, juin, octobre, décembre 1957 et janvier 1958 de la Revue internationale. (N.d.l.R.)

de la Croix-Rouge disséminées dans le monde<sup>1</sup>. Aussi, mieux encore que la date du 9 février, celle du 26 octobre paraissait convenir tout spécialement. Les amis de la Croix-Rouge avaient les mêmes motifs de s'intéresser à l'événement qu'elle rappelait : la réunion, le 26 octobre 1863 à Genève, de la Conférence constituante de la Croix-Rouge dont les résolutions étaient maintenant en vigueur dans les deux hémisphères. Cette commémoration gagnerait à la cause de nouveaux concours et dévouements et entretiendrait l'enthousiasme dans les esprits<sup>2</sup>.

A ce moment, sur la proposition de Louis Appia, des remaniements furent apportés à la composition du Comité à la suite du décès de Micheli-de La Rive survenu quelques jours plus tôt : Ador devint vice-président, Odier secrétaire et Alfred Gautier, professeur de droit à Genève, entra au Comité le 19 mars 1888. La liste comprenait Ador, Appia (doyen), d'Espine, Camille Favre, Ferrière, Gautier, Moynier (président), Odier, soit huit personnes seulement. Depuis sa création, en 1863, le Comité international était resté l'œuvre d'une poignée d'hommes. Au cours des vingt-cinq premières années de son existence, il n'avait pas compté plus de quatorze personnes.

Appia et Moynier se mirent rapidement à la tâche. Ils composèrent une étude intitulée : *Les causes du succès de la Croix-Rouge*. Moynier en donna lecture, le 21 avril, à Paris, à la séance publique de l'Académie des sciences morales et politiques. Rentré à Genève, il proposa de faire paraître un *Mémorial de la Croix-Rouge* avec la contribution des Comités centraux des pays où l'œuvre prospérait. La réunion de monographies émanant chacune d'une nation différente et complétées par des notes du Comité international constituerait une mosaïque dans laquelle chaque pays garderait sa physionomie propre et qui serait un hommage universel à la Croix-Rouge.

<sup>1</sup> Pendant ce quart de siècle, 35 pays s'étaient engagés à appliquer les principes de la Convention de Genève : Les douze signataires de 1864, Bade, Belgique, Danemark, Espagne, France, Hesse, Italie, Pays-Bas, Portugal, Prusse, Suisse, Wurtemberg; et 23 pays suivants : Autriche, Argentine, Bavière, Bolivie, Bulgarie, Chili, Etats pontificaux, Etats-Unis d'Amérique, Grande-Bretagne, Grèce, Hesse Darmstadt, Japon, Luxembourg, Monténégro, Norvège et Suède, Pérou, Perse, Roumanie, Russie, Saxe, Salvador, Turquie.

<sup>2</sup> Procès-verbal de la séance du Comité en date du 25 février 1888.

Ils imaginèrent d'orner la couverture du Mémorial d'une formule parlante : Une courte phrase accompagnant le signe de la croix rouge, qui l'expliquât et en rendît la signification intelligible à première vue. Le Comité retint « *Inter arma caritas* ». Ces trois mots exprimaient aussi brièvement que nettement la vertu dont l'œuvre s'inspire et le domaine dans lequel elle l'exerce : La charité au milieu des combats ! Ainsi, le *Mémorial des 25 premières années de la Croix-Rouge*, publié sous forme d'un substantiel volume de 300 pages, put porter en exergue une croix rouge accompagnée de la devise *Inter arma caritas*, qui s'inspire d'un précepte général d'humanité accessible aux hommes de tous les pays.

Aussitôt après, le Comité commanda un tableau en rapport avec la devise choisie pour évoquer la lutte de la Croix-Rouge contre la souffrance et la mort et il en confia la réalisation au peintre H. van Muyden. Sur le champ de bataille, les blessés cherchent du regard la Croix-Rouge qui, dans la composition, figure en haut du tableau, entre les dates 1863-1888, accompagnée de la mention « Comité international de la Croix-Rouge » comme un symbole de fraternité et de suprême espoir au milieu des souffrances de la guerre. L'œuvre fut gravée et elle servit à illustrer la première page du programme de la manifestation anniversaire.

Le 26 octobre, dans les vastes salons de l'hôtel des Bergues à Genève, on avait disposé, de la part de Clara Barton et de la Croix-Rouge américaine, de riches bouquets dont les couleurs rappelaient celles de l'emblème de la Convention de Genève et du drapeau suisse. De nombreuses personnalités exaltèrent la Croix-Rouge, le Comité international, et « les généreux fondateurs survivants, le président Moynier et le vaillant docteur Appia »<sup>1</sup>. Leurs acclamations allèrent également à la Suisse et à Genève devenue une des capitales de la philanthropie. Dans un beau discours, Moynier souligna la portée générale de l'œuvre, le caractère de « ses relations avec le *Conseil fédéral* auquel tout *gouvernement* désireux d'adhérer à la Convention de Genève

<sup>1</sup> Allocution du Consul général de France à Genève.

notifie sa décision, avec *Genève* où toute *société nouvelle* s'adresse pour faire partie de la grande famille de la Croix-Rouge ».

Ce fut, pour Louis Appia, une occasion choisie pour traiter encore une fois le sujet qui lui tenait à cœur, les rapports de la Croix-Rouge avec les autorités militaires.

Toujours actif et toujours vibrant, ses paroles ont toujours plus de hardiesse pour les inviter à une attitude favorable envers les volontaires de la Croix-Rouge; et aussi plus de compréhension, car l'institution ne pouvait rien sans l'accord des chefs militaires : « Partout, s'écria-t-il, j'ai trouvé sous l'uniforme du soldat, le cœur de l'homme charitable... l'autorité accessible à l'esprit d'humanité et de sympathie pour toute œuvre généreuse et philanthropique ».

Cette célébration, à laquelle la Société genevoise d'utilité publique délégua son président, M. de Budé, et un important groupe d'affiliés, réussit à merveille. Elle fut une manière d'événement non seulement en Suisse, mais aussi dans les 35 pays où se développait la Croix-Rouge : « Je ne puis laisser passer la date qui marque une époque si importante dans le développement de la Croix-Rouge, écrivait l'impératrice Augusta d'Allemagne, sans ce témoignage reconnaissant des mérites du Comité international et des efforts qu'il continue à consacrer à cette œuvre. »

Et voici deux télégrammes choisis parmi les messages reçus des Sociétés nationales :

De Russie : « Le remarquable succès de l'œuvre est dû en grande partie au Comité international que le Comité central russe a pris la résolution de féliciter à l'occasion de cet important anniversaire, en lui témoignant son respect et sa reconnaissance. »

D'Amérique : « Salut affectueux à l'occasion de votre jubilé d'argent de la part de votre fille d'Amérique présente en esprit parmi vous. Elle se souvient et appelle des bénédictions sur ses parents. » (Clara Barton et le Comité de Washington.)

Au soir de cet anniversaire, Appia, qui vient d'apprendre sa nomination à titre étranger dans l'ordre anglais de St Jean de Jérusalem placé sous les patronages de la reine et des princes

de Grande-Bretagne, peut se réjouir en songeant aux grandes choses qui avaient déjà été accomplies sous le signe de la croix rouge. Sans l'initiative partie de Genève vingt-cinq ans plus tôt, on n'aurait eu ni Convention de Genève, ni cette organisation des Sociétés de la Croix-Rouge auxquelles le Comité international servait alors de trait d'union et de centre. Un quart de siècle, 1863-1888, est sans doute une période bien courte dans la vie d'une institution destinée à durer longtemps, mais le premier pas est décisif et, ce pas victorieusement franchi, le succès ultérieur est assuré.

### LA CONFÉRENCE DE ROME

En toute occasion, les membres du Comité manifestaient charité et désintéressement, discipline vis-à-vis de soi-même et impartialité, dévouement pour autrui et indépendance. En soulignant la valeur de la personne humaine, ils pensaient contribuer au progrès de la civilisation et à l'essor du bien public.

Les couleurs de la Croix-Rouge devenaient populaires. Cependant, le Comité entendait protéger l'institution contre les pratiques de quelques personnes sans scrupule ou ignorantes qui utilisaient l'emblème de la Convention de Genève à des fins publicitaires ou commerciales<sup>1</sup>. Le moment était venu de faire entendre un cri d'alarme et d'entourer le signe de protection des blessés, des garanties les plus strictes. Le 26 décembre 1888, le Comité international proposa un prix pour un ouvrage sur les moyens de prévenir l'emploi abusif du signe et du nom de la Croix-Rouge. La Commission, dans laquelle siégea le professeur Alfred Gautier, auteur d'un rapport très complet sur la question, et qui comprit également des dirigeants des Sociétés de la Croix-Rouge allemande, française, hongroise et italienne,

<sup>1</sup> Aux Etats-Unis, l'emblème de la Convention servait de marque à des machines à battre les tapis ou à des cigarettes et à des pastilles contre la toux; en Allemagne, en France, en Grande-Bretagne, on délivrait des décorations et diplômes de prétendus ordres de la Croix-Rouge; en Italie, des prospectus d'articles sanitaires utilisaient la Croix-Rouge et les mots Convention de Genève; en Suède, la dénomination compagnie de la Croix-Rouge désignait une Société d'assurances; en Suisse, du « fil à coudre à la croix rouge » était vendu dans des enveloppes ornées de l'emblème de la Convention de Genève.

attribua le prix à deux mémoires<sup>1</sup>, qui soulignèrent utilement les dangers de ces abus et appelèrent l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de les combattre.

Pendant ce temps — celui d'une nouvelle exposition universelle à Paris commémorant la Révolution de 1789 et les Droits de l'Homme — à Genève, en 1889, une société d'études servait de cadre à des conférences sociales : Frédéric Passy exposait les doctrines libérales, Stiegler les doctrines socialistes, Jannet la doctrine chrétienne de Le Play et Charles Gide la théorie de la solidarité. Louis Appia défendait toujours les libertés civiles, le respect de l'indépendance personnelle, la valeur de l'action individuelle qui instaure dans la masse humaine un peu plus de liberté pour créer, pour penser et pour aimer. Aussi avait-il quelque peine à imaginer l'Etat « défenseur de la liberté, du bien-être et du bonheur de la société, sous la forme d'un être magique, impersonnel qui se chargerait de tout arranger ». De plus, il n'éprouvait pas d'inclination pour les tempéraments violents et impatientes qui veulent forcer les choses par la révolution. La Croix-Rouge n'apportait-elle pas au monde des raisons de croire et de vivre ?

Les livraisons du *Bulletin international* se succédaient tous les trois mois, sans interruption. Appia y contribuait régulièrement. Il se chargeait aussi de traduire en français le Rapport publié par le Comité central des Sociétés allemandes de la Croix-Rouge à la suite d'un concours pour l'aménagement intérieur d'une ambulance mobile, doté d'un prix de 10.000 marks offert par l'impératrice d'Allemagne. Cette traduction parut en librairie deux ans plus tard, sous la forme d'un fort volume illustré<sup>2</sup>. Ce fut « un travail ingrat ». Sur la page de garde de son exemplaire personnel, il écrivit : « Un travail extrêmement laborieux à cause de la multiplicité des termes techniques, dont les Allemands mêmes ne connaissent pas le sens ».

Le 7 janvier 1890, l'impératrice Augusta mourut. Sa fille, la princesse Louise de Bade, continua d'assurer avec dévoue-

<sup>1</sup> BUZZATI et CASTORI, *De l'emploi abusif du signe et du nom de la Croix-Rouge*.

<sup>2</sup> De l'aménagement intérieur d'un lazaret portatif. *Rapport*, Berlin 1891, 224 pages.

ment le patronage de l'œuvre. Le 27, le Comité international décida d'ouvrir une souscription pour un *Fonds international Augusta*, dont, maintenant encore, il distribue les revenus dans l'intérêt général de la Croix-Rouge.

A son tour, l'Italie se montra disposée à recevoir la Conférence internationale de la Croix-Rouge<sup>1</sup>. Appia en fut très heureux à cause des attaches anciennes entre sa famille et le Piémont, et de la part active prise par lui aux guerres pour l'indépendance et l'unité italienne. Cette cinquième Conférence fut convoquée par le Comité pour le printemps de 1892 à Rome.

Le Comité international prépara pour la Conférence un Atlas de la Croix-Rouge. Ce recueil était composé de deux parties : la première qui se rapportait au rôle actif de la Croix-Rouge, la seconde à son organisation en temps de paix. Pour la guerre franco-allemande, l'Atlas comportait les cartes de l'Agence internationale de Bâle, des Sociétés de la Croix-Rouge anglaise, hollandaise et russe; pour les guerres d'Orient, on y trouvait des cartes anglaises avec le relevé des stations de la Croix-Rouge britannique le long de la Moravia ainsi qu'à Scutari d'Albanie, à Sofia et à Andrinople; elles projetaient une lueur très vive sur l'*intervention secourable des neutres* au cours de ces guerres. D'autres décrivaient les opérations des Sociétés de la Croix-Rouge de *pays belligérants*, Sociétés allemandes et françaises en 1870, russe lors de la guerre russo-turque de 1877-1878, anglaise, pendant l'expédition de 1884-1885 au Soudan. Sur les cartes relatives à l'*organisation en temps de paix*, en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en France, en Italie et en Russie, des signes conventionnels indiquaient les principaux centres, les dépôts de secours, les hôpitaux fixes, de campagne ou de réserve avec le nombre de lits, le siège des sous-comités et des centres de formation du personnel sanitaire. Quant à l'œuvre propre du Comité international, elle fut représentée surtout par une carte intitulée *Domaine de la Convention de Genève et de la Croix-Rouge en 1891*.

---

<sup>1</sup> Trois ans plus tôt, à la quatrième Conférence internationale de la Croix-Rouge tenue à Karlsruhe, il avait été décidé de réunir une session de la Conférence, tous les cinq ans.

Des couleurs différentes servaient à distinguer les Etats signataires de la Convention de Genève ayant une société nationale de la Croix-Rouge, leurs dépendances, colonies, protectorats, zones d'influence, et les Etats signataires de la Convention qui n'avaient pas encore de société nationale.

Le 20 avril 1892, Louis Appia arrivait à Rome, accompagné de ses collègues du Comité, Moynier excepté, que la maladie retenait à Genève. Le soir même, il prit part à une réunion préliminaire : En tout, près de deux cents délégués venus de toutes les parties du monde à la Conférence, ainsi que les chevaliers des Ordres de Malte et de St-Jean de Jérusalem et les membres du Comité international. Entre ces gens, qu'unissait une philosophie commune, régnait un ton familier : « D'anciens amis se retrouvent, de chaudes poignées de mains témoignent du plaisir éprouvé à la vue des collègues déjà rencontrés aux conférences précédentes. Tout en savourant un sandwich ou en buvant une tasse de thé, on cherche, dans la foule, des visages amis, on questionne, on se renseigne. Celui-là a quelque peu vieilli depuis Carlsruhe, tel autre n'a pas changé du tout ; quelques absents sont vivement regrettés. Tous les assistants paraissent joyeux de l'occasion de s'entretenir des intérêts de la Croix-Rouge dans cette Rome si attirante et pleine d'éternels souvenirs. »

L'habit orné de la croix de l'Ordre de St-Maurice et St-Lazare, et de la médaille commémorative des guerres pour l'unité italienne, Appia prit part, le lendemain matin, à une nouvelle réunion des délégués des Comités centraux et, l'après-midi, dans la salle des Horaces et des Curiaces, à la séance d'ouverture de la Conférence, présidée par le comte della Somaglia. Il fit partie, comme vice-président, du Bureau de la Conférence. L'organisation lui parut en tous points excellente : les délégations étaient groupées par nationalité, le nom des pays était inscrit au dos des fauteuils et, sur les tables, des fanions aux couleurs nationales indiquaient aux délégués leur point de ralliement.

L'ordre du jour apparaissait comme l'héritage des Résolutions de 1863 et des délibérations des précédentes conférences. L'instruction des infirmiers et des brancardiers volontaires, que



l'on voulait assurer en temps de paix afin de les avoir tout prêts dès le début de la guerre, constituait un des points essentiels de discussion. Dès 1863, on avait énoncé le principe qu'en temps de paix, les comités s'occuperaient des moyens de se rendre vraiment utiles en temps de guerre, spécialement en préparant des secours matériels de tous genres et en cherchant à former et à instruire des infirmiers volontaires. Dans les précédentes conférences internationales (Paris, Berlin, Genève et Carlsruhe), l'idée avait pris corps de donner à ce personnel volontaire une activité convenable « tant pour mettre à l'épreuve les notions acquises et les fixer, qu'afin d'habituer les hommes à la discipline qui est pour eux de rigueur ». Mais à Rome, le délégué italien s'éleva contre la pensée de « faire de la charité pour exercer les volontaires ». Constitués pour le temps de guerre, ils n'avaient pas à accomplir une œuvre d'assistance en temps de paix, comme les membres d'un comité de bienfaisance ordinaire. D'autres délégués proposaient d'entraîner les volontaires de la Croix-Rouge en les admettant à participer aux différentes phases des manœuvres militaires. Certes, l'intérêt de mettre en place, en temps de guerre, un personnel instruit, capable de se faire apprécier et de se rendre nécessaire à l'autorité militaire qui le verrait à l'œuvre, ne devait pas faire oublier les graves inconvénients qui pourraient résulter si l'organisation de secours aux blessés était trop souvent détournée de son but principal. Appia pensait qu'il fallait trouver la juste mesure. Il soulignait que « le devoir de la Croix-Rouge, c'est d'augmenter le nombre des mains habiles entre lesquelles reposera le sort des malades et des blessés, et pour cela il est nécessaire de mettre à l'épreuve en temps de paix les aptitudes de ce personnel ». Ainsi, comme on le souhaitait généralement, une plus grande extension pourrait être donnée au champ d'activité des sociétés nationales initialement limitées aux blessés militaires, sans jamais perdre de vue que le travail du temps de guerre était la vocation primordiale de la Croix-Rouge. Par un juste souci de prévoyance, on voulait aussi assurer la sécurité du lendemain à ceux que menaçaient, dans l'exercice de leur activité, des risques considérables.

La situation des sociétés nationales et leurs relations avec

le Comité international constituait un autre point essentiel. Il fallait se préoccuper, dans chaque cas, de respecter l'individualité propre de chaque société nationale. Ce fut une fois encore, pour Appia, l'occasion de préciser la position du Comité : celui-ci ne poursuivait pas un intérêt personnel, il ne désirait pas s'imposer aux comités centraux, mais simplement travailler au développement de la Croix-Rouge en provoquant, là où il n'en existait pas encore, la création de nouvelles sociétés, en leur faisant connaître les expériences et les progrès réalisés par les institutions similaires des autres pays ; il entendait enfin les aider à entretenir de bons rapports entre elles. Les services rendus jusqu'alors étaient l'unique cause de l'autorité morale qu'on accordait au Comité international et dont il se montrait toujours reconnaissant. Appia verrait avec peine subsister la moindre méfiance, inspirée par l'idée que le Comité aurait des visées d'ingérence dans le domaine des sociétés nationales et de leurs relations avec les gouvernements.

On s'occupa encore de protéger le signe et le nom de la Croix-Rouge ; de propager ses principes dans toutes les classes de la société, surtout parmi la jeunesse des écoles : tout cela avait pour but d'entretenir l'intérêt du public, afin d'augmenter les ressources dont l'œuvre aurait besoin pour faire face à une guerre internationale ou à une calamité publique.

D'autres questions importantes furent débattues : l'extension des bienfaits de la Convention de Genève et de l'activité des sociétés de secours à la guerre maritime ; l'envoi de secours en matériel et en personnel lors de guerres lointaines et des campagnes d'outre-mer ; l'adaptation de l'activité de la Croix-Rouge aux méthodes les plus récentes de guerre et aux découvertes qui se multipliaient et révolutionnaient le monde ; les moyens les plus efficaces d'évacuer les blessés des champs de bataille, qui firent l'objet d'un concours doté de prix importants offerts par le roi et la reine d'Italie.

Le dimanche 24 avril, les Autorités romaines mirent à la disposition des congressistes un train-hôpital à destination de Tivoli. Appia en admira l'installation intelligemment comprise et d'intéressants exercices de transport de malades et de blessés eurent lieu dans la campagne romaine. A Tivoli même, dans une

pittoresque prairie près des ruines de la villa d'Hadrien, un hôpital mobile pour troupes alpines était installé.

Dîner au palais du Quirinal, où Appia eut à gauche de la reine une des premières places ; bal honoré de la présence des souverains ; soirée de gala au théâtre et réceptions : Louis Appia devait garder une impression inoubliable de cette hospitalité italienne.

### LES DERNIÈRES ANNÉES

Si l'on jetait les yeux, au début de 1892, sur une carte de la Croix-Rouge, on voyait que beaucoup d'Etats hispano-portugais, du moins en Amérique, n'avaient pas encore adhéré à la Convention <sup>1</sup>. Le Comité apprit, avec un vif intérêt, au mois de novembre 1892, la réunion à Madrid d'un Congrès militaire hispano-portugais américain pour étudier les réformes à introduire dans les lois et usages de la guerre. Ces travaux aboutirent à la rédaction d'un projet de codification dans lequel le *Manuel des lois de la guerre sur terre*, élaboré par l'Institut de droit international, reçut une éclatante confirmation ; en même temps, l'approbation donnée à la Convention de Genève allait entraîner de nouvelles adhésions : Vénézuéla en 1894, Honduras et Mexique en 1898.

Tout tendait à démontrer que, dans les guerres de l'avenir, le nombre des blessés réclamant des soins urgents irait en s'accroissant. En dépit des progrès de la médecine et de la chirurgie et des procédés nouveaux de stérilisation et d'antisepsie qui permettaient de réduire la mortalité parmi les blessés, l'assistance volontaire par les neutres devait être développée plus largement. On ne saurait assez répéter, observait Appia, que l'assistance officielle ne peut suffire aux exigences d'une grande guerre et qu'il faut une réserve de volontaires pour les cas de nécessité.

<sup>1</sup> Au nombre des signataires, on trouvait l'Espagne dès 1864, le Portugal en 1866, San Salvador en 1874, l'Argentine, le Chili et la Bolivie en 1879 et le Pérou en 1880. Les non-signataires étaient les suivants : Brésil, Colombie, Costa-Rica, Equateur, Guatémala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Saint-Domingue, Uruguay, Vénézuéla.

En 1894, éclata la guerre sino-japonaise. Le Japon était membre de la Croix-Rouge, la Chine ne l'était pas encore. A la suite de ces événements, le Comité international publia, en 1895, un *Essai sur les caractères généraux des lois de la guerre* rédigé par Moynier. Un courant d'intérêt toujours plus grand se marquait pour la Croix-Rouge. Cette même année, le Siam adhérait à la Convention et adoptait aussi le signe de la croix rouge pour sa société de secours.

L'année suivante, Appia fêta son 78<sup>me</sup> anniversaire entouré des siens. La fatigue semblait disparaître alors tant il mettait de volonté à vivre, s'imposant toujours par la force de sa charité, l'ardeur de sa parole, le charme inexplicable et puissant des êtres sincères et désintéressés.

Le 1<sup>er</sup> mars 1896, s'ouvrit à Genève l'Exposition nationale. Tous les vingt-cinq ans, elle faisait le point de l'activité et de l'énergie du peuple suisse et aussi de sa vitalité dans le domaine des institutions militaires pour la défense de ses frontières. Appia et ses collègues pensaient qu'une Exposition qui mettait l'accent sur le progrès devait aussi souligner les réalisations de la pensée et les apports d'ordre spirituel. A Genève, berceau de la Croix-Rouge, elle rappelait nécessairement les réalisations humanitaires et les secours donnés aux blessés. Cette fois, au lieu de montrer ses nombreuses publications, de relater les phases successives d'une activité de trente-trois ans, le Comité international présenta une carte du monde qui permettait, en un coup d'œil, d'embrasser les résultats obtenus par son initiative depuis la création des *sociétés de secours*, et depuis la signature de la *Convention de Genève*. Une liste chronologique aussi exacte que possible de toutes les guerres internationales et civiles survenues au cours de cette période fut établie avec le concours d'experts. L'aire des conflits était représentée par une teinte rouge tandis que d'autres couleurs et traits indiquaient l'expansion de la Convention de Genève et de la Croix-Rouge durant ces mêmes années. Ainsi, en Europe, de 1863 à 1896, on dénombra 20 guerres internationales ou intestines, soulèvements, insurrections; en Asie, 53 expéditions lointaines, guerres internationales ou civiles, insurrections, soulèvements, engagements divers et massacres; en Afrique, 53 guerres, expéditions, conquêtes,

combats, insurrections, soulèvements et luttes diverses; en Amérique, 68 guerres internationales, guerres civiles, insurrections, soulèvements; en Australie et en Océanie, 4 guerres, insurrections et soulèvements, Devant l'ampleur de la tâche — en trente-trois ans, 198 guerres, dont 93 guerres civiles — Appia s'inquiète : le temps lui sera-t-il laissé de poursuivre son œuvre et d'organiser l'assistance de la Croix-Rouge à toutes les formes de détresse ?

Il lui faut se hâter de développer ses idées. Pour lui, ce qui compte le plus, c'est toujours l'initiative individuelle. Chaque fois qu'il le peut, il en souligne la valeur. Ainsi, il manifeste jusqu'à la fin de sa vie une complète unité de pensée. Resté un des membres les plus assidus de la Société d'utilité publique, « il manquait rarement une séance, arrivant en général vers les 9 heures à l'Athénée. Il s'asseyait sans bruit, dans le fond de la salle, prenant presque toujours part aux discussions, qu'il rendait intéressantes par ses observations originales marquées au coin du bon sens et de l'expérience »<sup>1</sup>.

Il se préoccupait encore de la préparation de la VI<sup>e</sup> session de la Conférence internationale de la Croix-Rouge prévue à Vienne pour 1897. On y discuterait de la formation, des statuts et de la personnalité juridique des sociétés existantes. On prévoyait l'établissement de prescriptions spéciales qui leur seraient applicables en temps de guerre. On reprendrait encore toute une série d'autres questions : Collaboration des sociétés entre elles, relations avec les services sanitaires militaires, nécessité d'une double assistance volontaire et officielle à préparer dès le temps de paix, rapports avec les gouvernements, avantage d'un titre et d'une devise uniformes pour toutes les sociétés de la Croix-Rouge, fonctionnement et rôle du Comité international de Genève. Une importance toujours plus grande est reconnue aux tâches du Comité international dont, cependant, ni l'existence, ni l'autorité morale n'étaient encore consacrées formellement. L'Institut de droit international souligna alors la nécessité de l'existence d'un Comité international reconnu et légitime afin de protéger efficacement, sous le dra-

<sup>1</sup> Extrait des souvenirs de M. Edouard Racine, président de la Société d'utilité publique pour les années 1877-1878.

peau de la Croix-Rouge, les grands intérêts de l'humanité. Enfin, le problème des abus du nom et de l'emblème restait à l'ordre du jour car les prescriptions administratives ou de police ne suffisaient pas à les faire cesser et il fallait que chaque Etat, par une disposition de sa loi pénale, protégeât la Croix-Rouge contre l'usurpation de son titre et de son insigne.

Appia aurait voulu retourner personnellement à Vienne et faire triompher encore une fois lui-même le point de vue du Comité. Mais il ne put quitter la Suisse, son état de santé le contraignant à restreindre ses occupations, à mener une vie plus retirée.

Crises cardiaques et attaques de rhumatismes se font de plus en plus fréquentes. Il se doute que son temps est compté. Alors, il se donne l'amère satisfaction de se dépouiller de tout ce qui le rattache encore au monde, au seul profit de l'attachement sans réserve qui le lie à Dieu. Ce sera le terme de son évolution spirituelle. A cet égard, rien de plus significatif que ces quelques lignes extraites de la profession de foi, écrite en 1897, qu'il laisse à sa famille : « La source de mes lumières a été l'enseignement de la Parole de Dieu, seule révélation infaillible... J'y trouve tout ce qu'il me faut pour m'éclairer sur les conditions du salut. » Il s'y montre profondément humble, modeste, en cette formule où se lit une émouvante expérience : « J'y ai trouvé surtout que je suis incapable de subsister devant Dieu, par aucun mérite personnel... Je crois, écrit-il encore, à la nécessité d'une conversion individuelle pour nous approprier personnellement ce salut qu'il nous a acquis pour tous. » Cette grande expérience, il l'a traversée au cours d'une vie austère bien remplie, mais il n'en tire aucune gloire : « Moins que personne, je ne puis même aborder la pensée d'un mérite quelconque, puisque mes souvenirs de ma longue vie sont tous douloureux et humiliants. » Les préoccupations spirituelles ont dominé son travail, ses soucis, ses espoirs servis par une énergie passionnée, impatiente, en apparence inépuisable.

Il approchait de sa 80<sup>me</sup> année. La noblesse du visage, resté très beau, révèle une nature encore ardente. Mais le regard, dont le feu trahit toujours l'intensité des impressions, s'enfoncé davantage sous l'arcade sourcillière. Les épaules se voûtent.

La souffrance, c'était maintenant le seul bien qu'il acceptât de posséder. Il connaissait le prix de la douleur qui vaut ce que vaut l'âme dans laquelle elle tombe. En repousser l'épreuve lui semblait une sorte de sacrilège. Il ne peut presque plus sortir de chez lui. Dans l'obscur petite chambre qui lui sert de bureau, au deuxième étage de la maison de la rue Calvin, pendant les quelques moments de répit que lui laisse la maladie, il se remémore d'anciennes images : son premier voyage de volontaire en Italie, ses entretiens avec Dunant, la naissance de la Croix-Rouge, ses missions aux armées ; il a conservé soigneusement dans une enveloppe sur laquelle il a inscrit ces mots : « mon plus précieux souvenir », le brassard blanc à croix rouge, le premier qui ait été porté sur un champ de bataille, et qui représentait cet idéal de charité, de justice et d'indépendance servi par lui jusqu'à la limite de ses forces.

Pendant, à la fin d'une vie toute tendue dans un effort obscur et presque anonyme vers une grande expérience, tant de choses restaient à dire, à faire, qui pendant tant d'années avaient fourni des aliments à sa pensée... Une ère nouvelle s'ouvrait, avec ses luttes sociales, avec ses rivalités politiques qui risquaient à tout instant de mettre des millions d'hommes aux prises<sup>1</sup>. Imaginant les tâches gigantesques de la Croix-Rouge, une anxiété douloureuse le saisissait. Son œuvre n'était-elle que l'ébauche d'une promesse ?

La mort peut venir, elle n'emportera que l'homme. Elle vint le prendre le 1<sup>er</sup> mars 1898.

Appia repose à l'endroit qu'il avait choisi, dans le cimetière de Saint-Georges à Genève. Aucune pierre ne devait, selon son expresse volonté, marquer la place de sa tombe. Il renonça à sa part de gloire et aux honneurs. Pourtant, au lendemain de la campagne d'Italie, son expérience personnelle ne fut-elle pas, avec celle de Dunant, à l'origine de la Croix-Rouge ? « Collaborateur d'Henry Dunant dans la publication d'*Un Souvenir de*

---

<sup>1</sup> La Russie suggérait une nouvelle réunion des Puissances pour « le maintien de la paix générale et une réduction des armements excessifs ». Ce fut là l'origine des Conférences de La Haye de 1899 et 1907, des deux Conventions et du Règlement sur les lois et coutumes de la guerre sur terre.

*Solférino* »<sup>1</sup>, fondateur et doyen du Comité international qu'il représenta auprès des belligérants (il fut le premier délégué de la Croix-Rouge), aucun de ses collègues n'a eu, dans diverses circonstances, une activité aussi ample et aussi décisive.

Sa grandeur ne vient-elle pas de cette force ardente jointe à une profonde humilité? Il voulait que les autres fussent contents de lui et plus encore d'eux-mêmes, ne songeant qu'au dénouement d'une existence à laquelle le conduisirent la foi sincère héritée de ses ancêtres et quelque chose de leur impétueuse impatience.

ROGER BOPPE

---

<sup>1</sup> Procès-verbal, séance du Comité, 10 mars 1898.